

AKTUELL

EUROPE SOCIALE

Chambre moutonnaire, Biltgen léonin

Raymond Klein

Un jugement européen oblige le grand-duché à revoir sa législation « trop sociale ». La Chambre a discuté du comment et du pourquoi de l'affaire.

La condamnation du Luxembourg devant la Cour de justice européenne aurait dû être une occasion pour les différents acteurs politiques d'afficher leur engagement en faveur d'une Europe plus sociale. En effet, c'est concernant la transposition de la directive sur le détachement des travailleurs que la Commission européenne a obtenu gain de cause face au grand-duché (voir woxx no 960). Ni l'application de l'indexation à tous les salaires de travailleurs détachés, ni la validité de l'ensemble des conventions collectives, ni les moyens d'actions conséquents déployés par

l'Inspection du travail n'ont trouvé grâce devant la justice européenne. Les syndicats, ainsi que les partis de la gauche radicale ont vivement rejeté ce qu'ils considèrent comme une attaque contre le modèle social luxembourgeois, notamment lors d'une manif le 5 juillet.

Mardi dernier, sur demande de « Déi Gréng », ce jugement était à l'ordre du jour de la Chambre. La députée verte Viviane Loschetter a rappelé comment les bonnes paroles d'experts européens venus pour les Journées de l'emploi du week-end passé contrastaient avec le sentiment d'inquiétude planant sur la manif de samedi. « Nous pensons que l'adhésion des citoyennes et citoyens à l'Europe passe par une politique sociale européenne, en plus du marché intérieur », a-t-elle avancé. Elle a ensui-

te repris les demandes soumises à la Commission européenne par son collègue Claude Turmes: clarifier la compatibilité entre principes du marché et ambitions en matière de politique sociale, inclure des clauses sociales dans ce type de directive. Enfin, Loschetter a reproché au ministre du travail François Biltgen de ne pas avoir répondu aux doléances de la Commission, et d'avoir ainsi accepté le risque d'une condamnation.

Parmi les autres intervenants, aussi bien Ben Fayot et Marcel Glesener des partis de gouvernement que l'indépendant Aly Jaerling se sont montrés doux comme des agneaux. Le député socialiste a tout de même insinué que la Commission voulait « libéraliser à mort » l'Europe. Face à cela, Fayot a donné l'impression d'être vaincu d'avance, écartant l'adoption d'un protocole social, comme la demandent les syndicats, parce qu'elle ne serait « pas facile à obtenir ». Le reste de l'opposition s'est perdu en chevrottements et en bêlements. Alexandre Krieps (DP) a tenté de critiquer Biltgen tout en ménageant le libéralisme européen, tandis que Gast Gibéryen (ADR) a agité l'épouvantail de la concurrence déloyale - et reproché au ministre de ne pas avoir réagi face à la Commission au cours de la procédure.

Rugissant comme un lion, François Biltgen l'a contré: « Nous avons déjà tout dit ! Et nous ne voulions pas faire de concessions. » Le ministre s'est ensuite attaché à démontrer qu'il avait agi en connaissance de cause: « Lorsque nous avons transposé cette directive à 110 pour cent, j'ai évoqué le risque d'un recours de la Commission. Vous étiez alors tous d'accord pour voter un projet de loi maximaliste. » Loschetter est revenue à la charge: « Risquer un recours est une chose, s'exposer à une condamnation en est une autre. Pour l'image de l'Europe dans l'opinion publique, il aurait mieux valu chercher un compromis qu'on va de toute façon devoir trouver maintenant. » Biltgen a maintenu qu'il fallait se battre jusqu'au bout: « C'est le problème en Europe: chacun baisse son froc devant la libéralisation à outrance. »

Les Verts pensent-ils vraiment sauver le navire européen en faisant des concessions? S'agit-il d'éviter à tout prix que les citoyens ne s'aperçoivent de la direction malsaine prise par l'Europe? Se soucier de l'image que donne l'Union incomberait plutôt à ceux qui la dirigent, en premier lieu à la Commission même. Contrairement à la dérobade des Verts, la combativité de Biltgen, même sans succès, a le mérite de nourrir l'espoir d'une autre Europe.

PRISON

Problèmes mineurs

Luc Caregari

La commission consultative des droits de l'homme (CCDH) s'inquiète des mineurs en prison.

« La situation des mineurs en prison au Luxembourg est en deçà de tout ce que nous avons pu voir dans d'autres pays ». Le pédagogue Gilbert Pregno, qui est aussi membre de la CCDH, ne laisse planer aucun doute sur la situation catastrophique que doivent endurer les jeunes en prison. Sa description des lieux où sont incarcérées les personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de la majorité ressemble plutôt à un reportage qui vient d'un pays en développement: « Ils disposent d'une salle commune qui (...) était en mauvais état: canapé éventré, quelques petits meubles, un poste de télé ... L'ensemble donne l'impression d'un milieu déshumanisé et impersonnel et rappelle ce qu'étaient certains centres d'accueil il y a 20 ou 30 ans », et de conclu-

re qu'« il est difficile d'imaginer que l'on puisse y poursuivre des objectifs éducatifs et pédagogiques ». Pas besoin d'imagination d'ailleurs: la formation des jeunes en prison est quasiment inexistante. 15 heures de cours et trois heures de sports sont prévues par semaine. Si le jeune refuse de s'y rendre, il reste enfermé dans sa cellule. De plus, le personnel enseignant - qui vient du Lycée technique du centre - n'est pas préparé pour affronter les problèmes spécifiques des jeunes délinquant-e-s. Et le service psychologique de Schrassig est trop débordé par les demandes de tous les prisonniers pour qu'il puisse prendre en charge individuellement les jeunes - dans la majorité des cas, le service ne possède même pas de vrais dossiers sur les mineurs. Et ce n'est même pas de mauvais gré, car selon l'avis de la CCDH « les professionnels travaillant au CPL (centre pénitentiaire de Luxembourg) ne disposent pas

du temps nécessaire pour faire cette démarche ».

Parmi les autres doléances de la CCDH figurent des manquements et des fautes de procédure à répétition à l'égard des mineurs au tribunal de la jeunesse de Diekirch. On y constate, entre autres, l'absence de débat contradictoire lors d'une mesure de garde provisoire, un droit pourtant inscrit dans la loi. A cause de ces erreurs et de la lenteur judiciaire à Diekirch, un mineur a passé pas moins de huit mois derrière les barreaux sans avoir la possibilité de s'expliquer ou de se défendre - un procédé digne d'une république bananière.

Un autre point à relever est le traitement particulier réservé à des jeunes issus de pays tiers, appartenant à des « minorités mobiles ». En d'autres mots, les jeunes roms dont le transfert derrière les barreaux avait suscité émois et questions parlementaires. Et bien, figurez-vous qu'ils ont été libérés, sans procès, sans suivi de leur situation mais sous une seule condition: disparaître du territoire luxembourgeois. De plus, selon la CCDH, « les autorités manifesteraient une sévérité particulière à l'égard des mineurs roms pour décourager ces familles de venir au Luxembourg ». Cela

fleure bien le racisme bon enfant qui reste profondément ancré dans notre société à l'égard des gens du voyage.

Mais le pire est pour la fin: il ne s'agit nullement d'un scandale que la CCDH viendrait de révéler au grand public. L'état lamentable du suivi des mineurs est une vieille histoire. En 1993 déjà, le comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe en avait appelé « aux autorités luxembourgeoises afin qu'elles prennent des mesures immédiates pour mettre sur pied une unité spéciale pour la détention des mineurs en dehors du système pénitentiaire ». Depuis, rien n'a bougé. « Certes les hommes politiques promettent et regrettent cela », précise Pregno. Pourquoi tant d'ignorance pour les mineurs en prison? L'avocate Deidre Du Bois, aussi membre de la CCDH, livre un élément de réponse. « La situation des mineurs en prison est difficile à faire passer au grand public », regrette-t-elle, « Il nous manque un lobby ». C'est réaliste et triste à la fois: car, s'il faut un lobby et une grande campagne médiatique afin que le ministre de la justice se rende compte qu'il est responsable d'une situation intenable, on se demande pourquoi on a besoin de lui.